



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 17 janvier 2023, à 19 h 01, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230117-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230117-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Michel Coursol concernant la modification du *Règlement de zonage 1406* sont déposés.

CO-230117-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 04 ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 13 DÉCEMBRE 2022 À 18 H ET 18 H 30

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022 à 19 h 04 tel que soumis;

2° les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenues le 13 décembre 2022 à 18 h et 18 h 30 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-1.5

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUES LE 8 DÉCEMBRE 2022 À 15 H 36 ET À 16 H 01 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération et de sa séance ordinaire tenues le 8 décembre 2022 à 15 h 36 et à 16 h 01, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-230117-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 26 OCTOBRE 2022 (SD-2022-3415)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 26 octobre 2022.

CO-230117-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2022 (SD-2022-3708)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 10 novembre 2022.

CO-230117-2.3**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES TENUES LES 19 ET 27 OCTOBRE ET LE 1ER NOVEMBRE 2022 (SD-2022-3629)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenues les 19 et 27 octobre et le 1^{er} novembre 2022.

CO-230117-2.4**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DES VILLES DE DELSON, SAINT-CONSTANT ET BROSSARD (SD-2022-3609)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues :

1° de la Ville de Delson concernant la résolution 426-22 en appui à la Communauté métropolitaine de Montréal à sa demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés;

2° de la Ville de Saint-Constant concernant la résolution 602-11-22 en appui à la Communauté métropolitaine de Montréal à sa demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés;

3° de la Ville de Brossard concernant la résolution 221115-552 en appui à la Communauté métropolitaine de Montréal à sa demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés.

MM. Jonathan Tabarah, Jacques Lemire et Sylvain Larocque quittent leurs sièges.

CO-230117-2.5**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION GP-230109-2.1 INTITULÉE DÉCISION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RECONNAISSANCE DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK OBTENUE EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET DE L'ARTICLE 29.1 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET NOTIFICATION À L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LANGUE FRANÇAISE (SD-2023-0004)**

Il est procédé au dépôt de la résolution GP-230109-2.1, adoptée par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park le 9 janvier 2023, intitulée *Décision relative au maintien de la reconnaissance de l'arrondissement de Greenfield Park obtenue en vertu de l'article 12 de la Charte de la Ville de Longueuil et de l'article 29.1 de la Charte de la langue française et notification à l'Office québécois de langue française.*

CO-230117-2.6**APPUI À LA MAISON DES JEUNES LA PORTE OUVERTE DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (SD-2022-3682)**

Il est proposé d'appuyer la Maison des jeunes La porte ouverte pour son projet *Les jeux de la rue et interculturels de la Rive-Sud* afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-2.7**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022 CONCERNANT LE PROJET DE LOI C-224 LOI CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN CADRE NATIONAL SUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DE CANCERS LIÉS À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES (SD-2022-3772)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 15 novembre 2022 concernant le projet de loi C-224 *Loi concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement de cancers liés à la lutte contre les incendies*.

CO-230117-2.8**PROPOSITION DU CONSEILLER M. JACQUES LEMIRE DEMANDANT AU CONSEIL D'APPUYER LE PROJET DE LOI C-224 LOI CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN CADRE NATIONAL SUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DE CANCERS LIÉS À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET DE METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION VISANT À PRÉVENIR LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LES POMPIERS**

CONSIDÉRANT que la gestion des opérations en matière de sécurité incendie relève de l'agglomération de la Ville de Longueuil, celle-ci a une responsabilité relative à la santé et la sécurité au travail des 300 pompiers exerçant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le travail des pompiers comporte de nombreux risques professionnels, notamment l'exposition à des produits chimiques toxiques;

CONSIDÉRANT que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec la pratique du métier;

CONSIDÉRANT que les cancers sont la première cause de décès chez les pompiers et que seulement 50 % des cancers sont reconnus au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi favoriserait l'amélioration des pratiques afin de mieux protéger ces professionnels et par conséquent, notre collectivité;

Il est proposé par M. Jacques Lemire, conseiller municipal et chef de l'Opposition officielle de la Ville de Longueuil, que le projet de loi C-224 concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement de cancers liés à la lutte contre les incendies soit appuyé par le Conseil de la ville de Longueuil.

Il est proposé que le Conseil de la ville de Longueuil initie auprès de l'agglomération une approche préventive et proactive au sein du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, par la mise en place d'un plan d'action visant à prévenir les maladies professionnelles chez les pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-2.9

MODIFICATION DU NOM DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DE LA CIRCULATION

Il est proposé de modifier le nom de la Commission de la mobilité et de la circulation par la Commission de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-230117-2.10

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah à titre de membre de la Commission de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-2.11

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner M. Jonathan Tabarah à titre de président de la Commission de la mobilité durable, en remplacement de Mme Geneviève Héon, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-230117-2.12**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner M. Sylvain Joly à titre de président de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie, en remplacement de M. Marc-Antoine Azouz, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-230117-4.1**PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2023-2024 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2022-3480)**

Il est proposé de signifier l'intention de la Ville de participer au Programme Rénovation Québec 2023-2024 de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 3 780 000 \$, réparti à part égale entre la Société d'habitation du Québec et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-4.2**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° du conseiller M. Marc-Antoine Azouz, datée du 2 décembre 2022;
- 2° de la conseillère Mme Lysa Bélaïcha, datée du 30 novembre 2022;
- 3° des conseillers de Coalition Longueuil, datées des 4 et 9 décembre 2022;
- 4° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datée du 10 novembre 2022;
- 5° du conseiller M. Jacques Lemire, datées du 29 novembre 2022 et du 3 octobre 2022;
- 6° du conseiller M. Carl Lévesque, datées du 30 novembre 2022 et du 9 décembre 2022;
- 7° de la conseillère Mme Affine Lwalalika, datée du 9 décembre 2022;
- 8° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 9 décembre 2022.

CO-230117-4.3**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-3770)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 8 novembre 2022, au montant de 21 529 554 \$, relevant d'une compétence locale, à BMO Nesbitt Burns inc.

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-230117-4.4**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 12 DÉCEMBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-3804)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 12 décembre 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 57 430 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-230117-6.1****ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-153 POUR L'AMÉNAGEMENT DE VÉHICULES DE PROTECTION LÉGERS ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (SD-2022-3523)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-22-153 pour l'aménagement de véhicules de protection légers, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Produits d'électronique et de signalisation (P.E.S.) Canada inc., pour un montant estimé à 137 107,69 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 167 197,59 \$, remboursable sur trois ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin ainsi que pour des besoins éventuels de mise à niveau des véhicules en cours de réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-143 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET DES PARCS (SD-2022-3520)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-143 pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des systèmes d'éclairage des rues et des parcs, pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Installume inc., pour un montant estimé à 2 375 757,17 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-6.3**ABROGATION DE LA RÉOLUTION CO-221115-6.7 INTITULÉE ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-117 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION (SD-2022-3606)**

CONSIDÉRANT que le contrat APP-22-117 pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation a été adjugé par la résolution CO-221018-6.4 et que par erreur, il a été adjugé à nouveau par la résolution CO-221115-6.7;

Il est proposé d'abroger la résolution CO-221115-6.7 intitulée *Adjudication du contrat APP-22-117 pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-6.4**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022 (SD-2022-3623)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de d'octobre 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-230117-6.5**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022 (SD-2022-3840)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de novembre 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

7. BIENS IMMOBILIERS

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-230117-7.1

APPROBATION DE LA CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU BAIL 63-242 CONCERNANT LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CIRCONSCRITE PAR LA RUE PIERRE-DUPUY ET L'AUTOROUTE RENÉ-LÉVESQUE (SD-2022-3056)

Il est proposé d'approuver la convention supplémentaire n° 63-0242/005 à intervenir avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, agissant et représentée par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent par laquelle celle-ci loue à la Ville le lot par 6 047 796 et une partie du lot 6 047 881 (anciennement partie du lot 356 du cadastre officiel de la Paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 8 093,71 m², circonscrits par la rue Pierre-Dupuy et l'autoroute René-Lévesque, pour la période débutant le 30 mai 2022 et prenant fin le 31 mai 2023, et pour un loyer annuel de 750 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-7.2

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 583 563 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-3524)

Il est proposé d'accepter l'offre des propriétaires du lot 2 583 562 du cadastre du Québec, d'acheter une partie du lot 2 583 563 du même cadastre, d'une superficie approximative de 73,6 m², au montant de 93,77 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 17 novembre 2022 et acceptée par les acheteurs le même jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230117-8.1

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB RADIO AMATEUR RIVE-SUD DE MONTRÉAL CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES DE RADIOAMATEURS BÉNÉVOLES LORS DE SITUATIONS ENTRAÎNANT L'APPLICATION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE (SD-2022-3266)

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente avec le Club radio amateur Rive-Sud de Montréal concernant la fourniture de services de radioamateurs bénévoles pour la mise en place et l'opération d'un réseau de communications alternatif de soutien aux opérations lors de situations entraînant l'application du plan des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1212 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, VOIES CYCLABLES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3492)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1212 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1209 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX RELATIFS AUX BÂTIMENTS DU PÔLE CULTUREL (SD-2022-3510)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1209 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux bâtiments du pôle culturel.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1216 DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2022-3765)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1216 décrétant l'affectation des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.5**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONVERSION ET D'INSTALLATION DE LUMINAIRES AU DEL, PHASE 2, ET DES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTELLIGENT, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3755)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de conversion et d'installation de luminaires au DEL, phase 2, et des travaux d'implantation d'un système de contrôle intelligent, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-230117-8.6**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1219 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONVERSION ET D'INSTALLATION DE LUMINAIRES AU DEL, PHASE 2, ET DES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTELLIGENT, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3755)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1219 ordonnant des travaux de conversion et d'installation de luminaires au DEL, phase 2, et des travaux d'implantation d'un système de contrôle intelligent, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-230117-8.7**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC SANTÉ MENTALE QUÉBEC - RIVE-SUD CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET VIVRE AVEC UNE PERSONNE ANXIEUSE (SD-2022-3802)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec Santé mentale Québec - Rive-Sud concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Vivre avec une personne anxieuse*, afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.8**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD (SD-2022-3327)**

Il est proposé d'approuver la convention de financement avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour la réalisation d'une planification détaillée du corridor de transport du boulevard Taschereau, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL V.J.C. LONGUEUIL NO 3967 CONCERNANT L'ORGANISATION DU FESTIVAL COUNTRY DE LONGUEUIL POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 (SD-2022-3306)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Les chevaliers de Colomb du Conseil V.J.C. Longueuil no 3967 concernant l'organisation de trois éditions du Festival country de Longueuil, qui auront lieu du 23 au 27 août 2023, du 21 au 25 août 2024 et du 26 au 30 août 2025, laquelle prévoit notamment le versement d'une aide financière de 10 300 \$ pour l'année 2023, 10 609 \$ pour l'année 2024 et 10 927 \$ pour l'année 2025, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-8.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'EXCLUSIVITÉ AVEC UNICEL ARCHITECTURAL CORP. CONCERNANT LA MISE EN VALEUR DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE (SD-2022-3737)**

Il est proposé d'approuver l'entente d'exclusivité avec Unicel Architectural Corp. concernant la mise en valeur du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, et en vertu de laquelle, notamment, la Ville s'engage, jusqu'au 30 juin 2023, à ne pas vendre, échanger et/ou négocier la vente ou l'échange des droits de propriétés portant sur ce lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-230117-12.1****RÉSILIATION DE LA CONVENTION INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT LE PRÊT DE DOCUMENTS ANCIENS PAR LA VILLE (SD-2022-2963)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier la convention intervenue le 15 mars 1993 avec la Société d'histoire de Longueuil inc. concernant le prêt de documents anciens par la Ville et de donner à cette dernière un avis écrit en ce sens, conformément à l'article 5 de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.2

HOMOLOGATION AH-21-001 D'ARMES DE SERVICE POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2022-3481)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'homologuer les armes de service de marque Sig Sauer, modèle P320 PRO-Carry (compact), de marque Glock, modèle G17MOS Gen 5, et de marque Glock, modèle G45MOS Gen 5, suite à l'avis d'homologation AH-21-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-142 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CONSTATS D'INFRACTION EN ROULEAU POUR IMPRIMANTE ÉLECTRONIQUE POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (OPTION 2) (SD-2022-3599)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-142 pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction en rouleau pour imprimante électronique pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (option 2), pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Gestion des communications Data Corp., pour un montant estimé à 125 138,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.4

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-061 POUR L'ACQUISITION DE BERLINES INTERMÉDIAIRES HYBRIDES (CONTRAT 1) (SD-2022-3605)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat APP-22-061 pour l'acquisition de berlines intermédiaires hybrides (contrat 1), adjudgé à Éconauto (1985) ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.5

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ 2023-2027 (SD-2022-3665)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé 2023-2027, sans modification;

2° de soumettre ce projet de schéma de couverture de risques au ministre de la Sécurité publique pour attestation de conformité aux orientations ministérielles, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.6

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-20-126 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (SD-2022-3741)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 331 371,97 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-20-126 pour la fourniture de services professionnels en architecture, requise pour la préparation de plans et devis pour le réaménagement des espaces administratifs de l'usine d'eau potable Louise-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-114 POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE FORMATION AUX POLICIERS DU SERVICE DE POLICE (SD-2022-3766)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-114 pour la fourniture du service de formation aux policiers, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, à l'École nationale de police du Québec, fournisseur unique en vertu de la *Loi sur la police*, pour un montant estimé à 260 000 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-135 POUR L'ÉVACUATION, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES CENDRES D'INCINÉRATION DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (OPTION 3) (SD-2022-3803)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-135 pour l'évacuation, le transport et la disposition des cendres d'incinération du Centre d'épuration rive-sud (CERS) (option 3), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Geocycle Canada inc., pour un montant estimé à 625 176,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-139 POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LES ESPACES DE BUREAU PARTAGÉS ET EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCAL (SD-2022-3565)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat APP-22-139 pour l'acquisition de matériel pour les espaces de bureau partagés, au plus bas soumissionnaire conforme, Solutions informatiques INSO inc., pour un montant estimé à 204 336,44 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 208 035,99 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin;

3° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 230 400,87 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-157 POUR LA LOCATION D'UNE UNITÉ DE DÉSHYDRATATION DES BOUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (OPTION B) (SD-2022-3681)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-157 pour la location d'une unité de déshydratation des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS) (option B), pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Les industries Fournier inc., pour un montant estimé à 641 675,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.11

RÉSILIATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE TROIS CAMIONNETTES ET 11 VÉHICULES UTILITAIRES DE MARQUE FORD, MODÈLE POLICE INTERCEPTOR ET F150 RESPONDER (SD-2022-3603)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat pour l'acquisition de trois camionnettes et 11 véhicules utilitaires de marque Ford, modèle Police Interceptor et F150 Responder, attribué de gré à gré à Ford du Canada limitée, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.12**MODIFICATION À LA RÉOLUTION CA-220922-6.10 INTITULÉE ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-069 POUR L'ACQUISITION DE LICENCES DE MICROSOFT DEFENDER (SD-2022-3822)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de modifier la résolution CA-220922-6.10 intitulée *Attribution de gré à gré du contrat GG-22-069 pour l'acquisition de licences de Microsoft Defender* afin de remplacer, dans le paragraphe 1°, le nom de la firme Softchoice LP par celui de la firme Microsoft Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.13**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-22-006 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉLÉMENTS FILTRANTS POUR LES PRESSEURS ROTATIFS DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2022-3753)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-22-006 pour la fourniture et la livraison d'éléments filtrants pour les presseurs rotatifs du Centre d'épuration rive-sud (CERS), à Les industries Fournier inc., fournisseur unique, pour un montant de 205 230,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.14**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-129 ET DU RÈGLEMENT L-130, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2022-3479)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° le *Règlement L-129 autorisant un emprunt de 21 695 000 \$ pour financer l'acquisition de dix-sept (17) autobus hybrides avec équipements embarqués et accessoires*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 3 novembre 2022;

2° le *Règlement L-130 autorisant un emprunt de 8 315 000 \$ pour financer la mise aux normes des systèmes pétroliers du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 3 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-379 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET INFRASTRUCTURES CONNEXES, PHASE 4, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3689)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2022-379 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et infrastructures connexes, phase 4, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-382 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET INFRASTRUCTURES CONNEXES, PHASE 3, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3095)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2022-382 ordonnant l'exécution de travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable et infrastructures connexes, phase 3, et décrétant, à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230117-12.17**ADOPTION DU BUDGET DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DE SON PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2023 À 2032 (SD-2022-3187)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter :

- 1° le budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2023, conditionnellement à la signature de l'entente de rémunération avec l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- 2° le programme d'immobilisations du Réseau de transport de Longueuil pour les exercices financiers 2023 à 2032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-230117-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230117-13.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers